## A - La confédération nationale des associations et familles de détenus et retenus

### *Une vocation triple*

**I - Une Agora** : rencontres, débats, études, réflexions, élaboration, décisions à l'usage des élus, Parlementaires, Territoriaux et Locaux, des Ministères et de l'administration, des intervenants professionnels et bénévoles associatifs, des avocats et magistrats, des syndicats, de la presse et des médias, des intellectuels (sens généraliste du terme), etc. L'ensemble sera placé sous l'autorité d'un Comité scientifique et animé par un Bureau, un Conseil d'Administration et des Groupes de travail.

a) **Fournir** aux parlementaires et aux élus locaux et territoriaux un espace de rencontre, de travail en commun, d'échange et de collecte d'informations croisées sur la réalité quotidienne dans les établissements pénitentiaires et les centres de rétention, et plus largement dans les juridictions. Un lieu de rencontre, d'échanges, de propositions et de concertation permanents avec l'ensemble des acteurs, des intervenants bénévoles et professionnels de l'univers judiciaire, pénitentiaire et carcérale et des centres de rétention, des associations aux syndicats, des Travailleurs sociaux aux avocats en passant par les soignants, les Collectivités, les enseignants, les entreprises et les formateurs.

b) **Permettre** aux personnes détenues et retenues et aux Familles de demander des interventions aux parlementaires et aux élus locaux, et à ces derniers d'y répondre plus efficacement, les personnes détenues étant des citoyens comme les autres, mais confrontées à de grandes difficultés pour communiquer avec l'extérieur en général. De nombreuses situations d'urgence pourraient ainsi être réglées, des tensions désamorcées, probablement de nombreux suicides ou tentatives évités.

c) **Programmer** des « rencontres opérationnelles » régionales et nationales thématiques à un rythme régulier mais inopinées pour évaluer régulièrement avec tous les acteurs l'avancée des réformes dans tous les domaines dans tous les établissements afin de lutter contre les mauvaises pratiques, et harmoniser les praxis, dans tous les domaines relatifs aux conditions de vie et de travail des personnes, détenues, des personnels et de l'ensemble des intervenants. Ce travail viendra en appui à la mission du Contrôleur général des lieux de privation de liberté pour mettre en œuvre ses observations et vérifier qu'elles sont toujours appliquées.

d) **Réunir, fédérer et structurer** cette « immense armée immobile, impuissante et désorganisée », constituée des milliers d'associations de terrain, d'organisations, d'élus, de familles, de personnalités de tous les milieux et de toutes les disciplines, d'organisations syndicales et professionnelles, d'institutions qui, malgré leur nombre, leur volonté, leurs combats, les colloques, les débats, les rapports qui s'entassent dans les placards de la République ne parviennent pas à peser sur les décisions, à infléchir la praxis, à introduire la République dans les établissements, et à situer les établissements au sein de la République. L'origine des lenteurs, des blocages, des revirements de dernière minute et autres luttes d'intérêts idéologiques menées par des groupuscules agissants auquel le législateur est confronté est probablement due à cette absence de fédération, de synergie, de coopération et de coordination. Cet outil est conçu comme un véritable contre-pouvoir démocratique institutionnel au service de tous, du mouvement social, des professionnels, qui leur permettra de « peser » lorsqu'ils feront leurs propositions ou exprimeront des revendications au gouvernement avec le soutien actif de l'ensemble des usagers de cette confédération, et ainsi de faire avancer un processus politique irréversible.

**II - Un Centre de regroupement et de coordination** des informations remontant des établissements et des structures locales. L'émiettement et l'isolement actuels génère des lourdeurs et laisse bien souvent les élus, les intervenants et les fonctionnaires seuls et désarçonnés, sans réelle réponse pérenne à apporter. Bien souvent, le plus important vient souvent se loger dans de petits détails qui peuvent paraître insignifiants, alors qu'ils revêtent une importance considérable en enfermement. Tout est souvent à recommencer sans cesse et sans fin. Une meilleure coordination des événements qui surviennent localement permettra d'identifier leur ampleur et leur répétition par établissement et sur l'ensemble du territoire, établissements pénitentiaires, centres de rétention, structures d'accueil et d'accompagnement pour la prévention de l'infraction et de la récidive et de réinsertion, la prise en charge sociale, professionnelle et médicale des personnes, et ainsi apporter beaucoup plus rapidement des réponses qui peuvent nécessiter des

adaptations législatives ou réglementaires, ou une simple une circulaire, afin d'adapter ces réponses à la réalité locale, différente d'un endroit à un autre. Un tel fonctionnement en synergie, mutualisme et péréquation peut aussi être source de meilleur partage des ressources et d'une meilleure circulation des flux financiers. Éliminer ainsi les points de blocage, les frustrations, les ressentiments, permettra une gestion beaucoup plus humaine et beaucoup plus digne des personnes, personnels, soignants, avocats, professeurs, travailleurs sociaux, familles, personnes détenues. Il conviendra dans ce cadre de favoriser la constitution d'associations de familles de détenus ou de retenus autour de chaque établissement, qui seront en relation avec l'ensemble des intervenants et avec les Autorités. Ces associations seront représentées dans le cadre de l'Agora. Un travail de synthétisation de l'information et la réalisation d'études statistiques très spécifiques non prises en charge par l'administration concernant les conditions de travail et d'incarcération permettront à l'ensemble des acteurs de mieux cerner la "vraie réalité" locale.

**III - Un Centre téléphonique national d'Appel et de Courriels** avec numéro et adresse électronique uniques sera mis à la disposition des familles et de tous les acteurs dans les établissements pour signaler un événement. Chaque Parlementaire concerné, chaque élu territorial et local, le Préfet, voire le médecin ou les services hospitaliers seront immédiatement alertés ou informés du signalement, afin de leur permettre de réagir sans retard, en coordination avec l'administration et l'ensemble des Autorités.

Sur un plan général, des réunions thématiques se tiendront à dates fixes afin de faire un point régulier sur le fonctionnement général de la structure et sur ses activités, Collège par Collège. Il sera vérifié à ces occasions que les orientations du Conseil scientifique sont bien respectées, afin de pouvoir, le cas échéant, rectifier le tir si nécessaire. Des rapports d'étape seront remis aux administrations et aux politiques. Par ailleurs, une plateforme de revendications sera établi chaque année, couvrant l'ensemble des acteurs, donnant ainsi un fil conducteur, une ligne directrice au travail à accomplir chaque année dans l'univers judiciaire, pénitentiaire, carcéral, et de la rétention. ■

**Exemples d'activités du Siège national (opérationnelles ou à l'état de projet)**

- Conseil et assistance aux associations et fédérations membres (juridique, aide à la rédaction des appels à projets...)
- **Administration et gestion de la base de données nationale interpartenariale pour la réinsertion, l'accompagnement et le suivi des personnes et des familles jusqu'à la prise en charge médicosociale ou l'autonomisation**
- **Administration et gestion de la plateforme téléphonique nationale d'appels pour les familles et les acteurs**
- Administration et production de documents, d'ouvrage, d'étude et de statistiques (édition, abonnements, diffusion)
- Formations @ Interne - Externe @ Partenariat
- Relations internationales
- Création de Manifestations, d'Événements, de Spectacles, d'expositions, de conférences
- Magazine "CLEFS"
- "R(99)19" Association pour la Promotion de la médiation et de la Justice réparatrice

**Activités habituelles du Siège national**

**Concertation - Négociation - Propositions**

- Relations permanentes avec l'administration pénitentiaire, les autres administrations, les élus et l'Exécutif
- Relations avec les partenaires sociaux, les acteurs, les organisations, associées ou non
- Relations internationales et avec le Conseil de l'Europe et la Commission
- Organisation de la manifestation de « L'Appel permanent »

## B - Le Réseau national des Coopératives de gestion, d'entraide et d'appui à la réinsertion dans les prisons

**Liste indicative des activités dans les établissements**

**Les Services généraux**
- Repas
- « Cantine », achats des personnes détenues
- Buanderie
- Maintenance, réparation, entretien des installations (plomberie, électricité, vitrerie, serrurerie, menuiserie...)
- Entretien des locaux
- Questions assurantielles

**Les Services aux personnes détenues et aux familles**
- Ateliers de production
- Activités économiques, emploi à distance
- Formation professionnelle qualifiante et diplômante
- Formation initiale et générale : lecture, écriture, arithmétique, remise à niveau
- Télévision, téléphone
- Bibliothèque, ludothèque, médiathèque
- Aide sociale aux plus démunis
- Aide à la préparation des projets de sortie
- Animation et formation autour de l'économie sociale et solidaire
- Animations socioéducatives, culturelles et citoyennes
- Sports et animations sportives
- Kiosque d'information générale tous domaines
- Accueil des familles, hébergement, transport
- Aides sociales aux familles les plus démunies

**Les Services aux professionnels**
- Réhabilitation des locaux dédiés aux Personnels (Chambres, salle de repos...)
- Renouvellement ou achat de matériels (photocopieuse, machine à café...)
- Aide et assistance individuelle
- Appui à la prévention du suicide
- Appui à la réinsertion
- Appui à la prise en charge des personnes détenues dans la difficulté ou dans la détresse

**Note : cette liste n'est naturellement pas exhaustive, en fonction aussi des spécificités des établissements.**

Longtemps, on a cantonné l'économie sociale et solidaire aux activités sanitaires et sociales, en omettant de l'inclure dans des métiers dans lesquels elle doit avoir toute sa place. On en retrouve quelques-uns dans la liste ci-dessus. Les entrepreneurs et les investisseurs sociaux doivent ouvrir la voie. Il n'existe pas de raison objective pour que l'économie sociale et solidaire ne bénéficie pas des fonds destinés à l'entretien, à la maintenance, aux repas, à la formation ou encore n'intervienne pas dans les ateliers de production, ou au niveau des achats des personnes détenues.

Pour cela, il est nécessaire et indispensable de constituer une structure nationale, qui répondra aux appels d'offre de marchés publics, lancés par l'Etat s'agissant de la gestion des établissements, ou à ceux lancés par les Collectivités territoriales s'agissant de l'accompagnement des personnes, comme le font actuellement les entreprises capitalistes en s'alliant pour pouvoir répondre à l'ensemble des tranches et des lots. Dans un second temps, il conviendra, en liaison avec les CRESS, les URSCOOP, les réseaux locaux de l'ESS, les établissements secondaires et agences des plus grands acteurs et, pourquoi pas, les Chambres consulaires, d'envoyer une mission sur-place afin d'organiser l'antenne (ou les antennes) coopératives locales au sein du (ou des) établissements pour lequel (ou lesquels) l'appel d'offre aura été lancée. La capacité de mobilisation et d'organisation des différents acteurs dans les différents métiers sera la clé de la réussite de l'implantation des antennes coopératives locales, qui reposera essentiellement sur l'engagement des acteurs de la structure nationale. Nous proposons deux modes d'organisation : soit sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), soit sous la forme d'un GIE. Cette question sera débattue et tranchée lors de la première réunion des membres fondateurs. L'objectif, à terme, est de constituer un réseau couvrant l'ensemble

des 194 établissements pénitentiaires, CEF et CER inclus, des centres de rétention, des Unités pour malades difficiles (UMD) et des Unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA).

## Exemples d'activités du Siège national (opérationnelles ou à l'état de projet)

- Microfinancement de projets professionnels, techniques, commerciaux et artistiques
- Produit d'assurance pour le risque pénal et carcéral
- Réseau d'Avocats et de Conseils juridiques
- Formations @ Interne - Externe @ Partenariat
- Relations internationales
- Agence de productions artistiques et événementielles
- Création de Manifestations, d'Événements, de Spectacles, d'expositions, de conférences
- Brevets, Licences
- Magazine "CLEFS"
- "R(99)19" Association pour la Promotion de la médiation et de la Justice réparatrice

## Activités habituelles du Siège national

**Activités économiques, financières et juridiques**

- Veille des appels d'offre des marchés publics et des appels à projet - Constitution des dossiers - Réponses
- Mobilisation et organisation des acteurs économiques et sociaux. Constitution des coopératives locales en liaison avec les administrations et l'ensemble des acteurs (réseaux ESS, réseaux associatifs, Chambres consulaires, élus, etc.)
- Administration générale, organisation, gestion, coordination des Antennes coopératives locales
- Recherche de partenaires nationaux et internationaux. Développement de partenariats européens. Gestion des partenariats
- Contrôle la Caisse centrale des Œuvres coopératives

**Concertation - Négociation - Propositions**

- Relations permanentes avec l'administration pénitentiaire, les autres administrations, les élus et l'Exécutif
- Relations avec les partenaires sociaux, les acteurs, les organisations, associées ou non
- Relations internationales et avec le Conseil de l'Europe et la Commission
- Organisation de « L'Appel permanent »

**Activités en liaison avec la Confédération nationale des Associations et Familles de Détenus et Retenus**

- Maîtrise d'œuvre de la base de données nationale interpartenariale pour la réinsertion, l'accompagnement et le suivi des personnes et des familles jusqu'à la prise en charge médicosociale ou l'autonomisation
- Maîtrise d'œuvre de la plateforme téléphonique nationale d'appels pour les familles et les acteurs
- Maîtrise d'œuvre de la production de documents, d'ouvrage, d'étude et de statistiques

## Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2011

- 239 997 personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire
- 173 022 personnes suivies en milieu ouvert
- 66 975 personnes sous écrou
- 189 établissements pénitentiaires (101 maisons d'arrêt, 82 établissements pour peine, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs)
- 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- 4 établissements ouverts en 2010
- 35 121 agents dont 25 873 personnels de surveillance et 4 046 personnels des SPIP
- 2,24 milliards d'euros de budget annuel.